



Cofinancé par
l'Union européenne



an
ct

agence nationale
de la cohésion
des territoires



Région
île de France

val
d'oise
le département

Haut
Val d'Oise
Communauté de Communes

Roissy
Pays de
France



ville de
Villiers-le-bel

quartiers2030



AUTO-ECOLE ASSOCIATIVE

Auto-école autorisée à exploiter sous le numéro : I1109509440

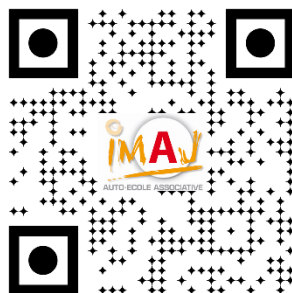
LIVRET D'ACCUEIL

12 avenue des Entrepreneurs

95400 Villiers-le-Bel

07.68.25.50.95

aea@imaj95.fr



Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION

VERSION 21-03.2025

MOT D'ACCUEIL

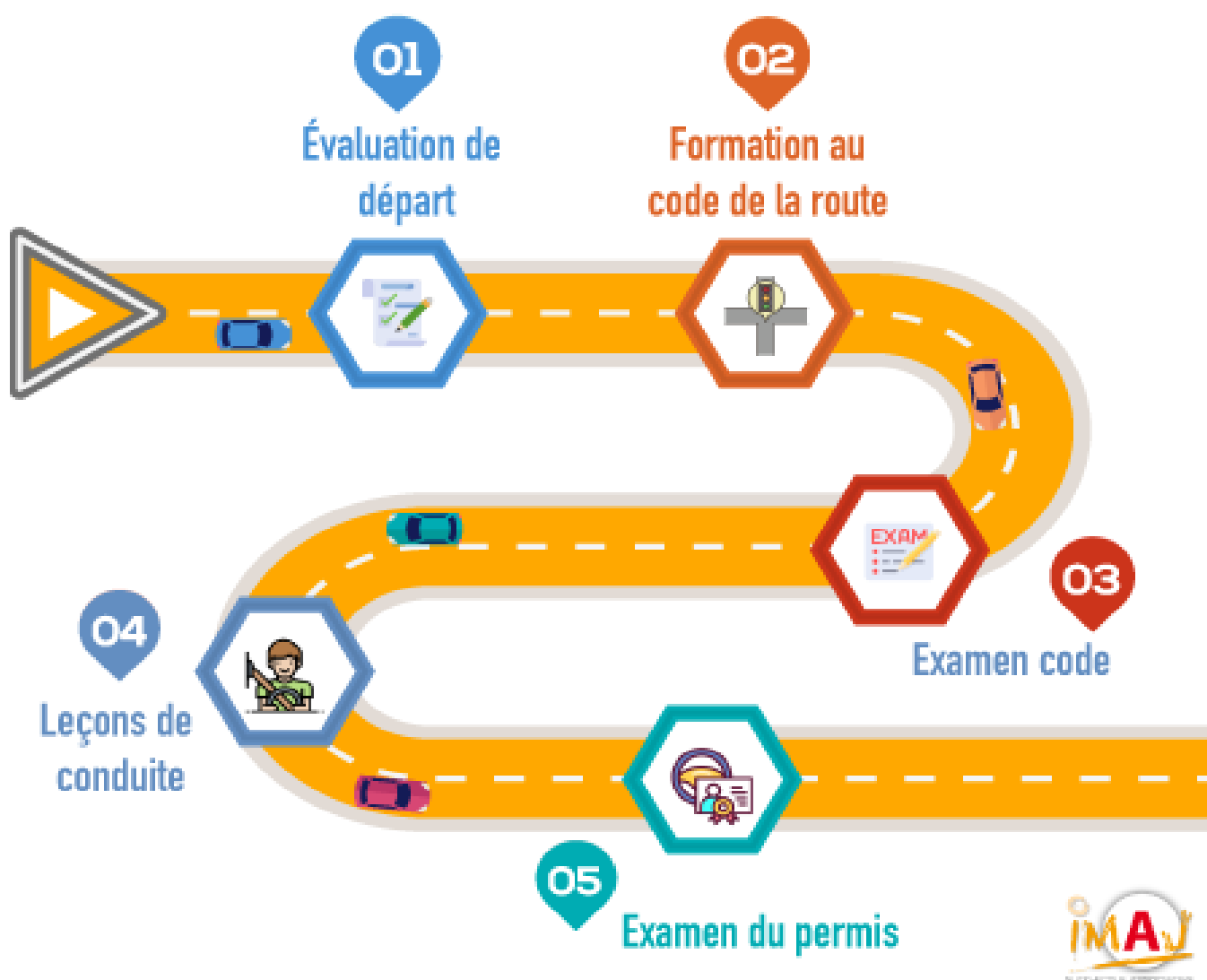
Madame, Monsieur,

Vous souhaitez entrer comme élève au sein de notre auto-école associative.

*Si cela n'est pas encore fait, nous vous **invitons à réaliser votre dossier d'inscription auprès de votre prescripteur** (conseiller Espace Emploi, conseiller Mission Locale, conseiller France Travail, éducateurs spécialisés, etc.) **qui vérifiera que vous correspondez aux critères d'éligibilité** (voir page 4).*

*Vous trouverez également **les prérequis obligatoires** (voir page 5).*

La mission de l'AEA consiste à vous accompagner tout au long de votre parcours **en suivant les étapes suivantes** :



En contrepartie, il vous sera demandé de **respecter les termes du contrat de formation ainsi que le règlement intérieur** de l'établissement dans un souci de respect de soi, des autres et de la structure.

Ce livret d'accueil vous aidera à mieux connaître notre auto-école et à avancer dans vos démarches.

Nous vous souhaitons donc par avance la bienvenue et nous vous invitons à prendre connaissance des différentes informations fournies dans ce livret afin que notre collaboration soit la meilleure possible.

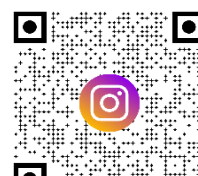
*L'équipe de l'auto-école associative IMAJ
reste à votre disposition pour répondre à vos diverses questions.*

INFORMATIONS PRATIQUES : CONTACTS



Laura BONNIN	Cheffe de service Responsable pédagogique Enseignante de la conduite	07.68.25.50.95 laura.bonnin@imaj95.fr / aea@imaj95.fr
Aurélie GODARD	Enseignante de la conduite Référente handicap	06.07.82.14.34 aurelie.godard@imaj95.fr
Mathieu SAN MARTIN	Enseignant de la conduite Référent suivi des élèves	06.30.04.15.94 mathieu.sanmartin@imaj95.fr

Toutes nos actualités et informations sont à retrouver sur :



www.imaj95.fr

NOTRE PUBLIC

Les bénéficiaires de l'auto-école associative doivent avoir été orientés par les prescripteurs cités et/ou répondre aux critères listés ci-dessous :

-  **Les éducateurs spécialisés et les différentes structures de l'insertion** (Missions Locales, France Travail, CAVT-HEVEA, E2C, etc.) peuvent orienter leur public dès lors que ces derniers répondent aux critères d'éligibilités suivant :
 - ☒ Est résident du Val d'Oise ;
 - ☒ Est âgé(e) de 16 à 25 ans ;
 - ☒ Dispose d'un niveau de qualification inférieur ou équivalent au baccalauréat ;
 - ☒ Entre dans la situation socioprofessionnelle :
 - ☐ Demandeur d'emploi inscrit à France Travail
 - ☐ Personne sans activité professionnelle, ni en emploi, ni en formation
 - ☐ Personne en situation de handicap accompagnée par une structure spécialisée
 - ☐ Stagiaire de la formation professionnelle (exemple : EDI, E2C, GRETA, etc.)
 - ☐ Lycéen(ne)
 - ☐ Étudiant(e)
 - ☐ Emploi aidé (CDDI, etc.)
 - ☐ Intérimaire en activité réduite (catégories B et C de France Travail) ou CDD de moins de 6 mois
 - ☐ Personne en congé parental
-  **La Fondation d'Auteuil** oriente des mineurs arrivés en fin de parcours dans leur structure pour la formation code et conduite en leur finançant la partie code pour un an ainsi que 10 heures de conduite. Une fiche d'orientation est à remplir.
-  **Les CISP des ACI IMAJ** orientent les salariés des ACI sur l'auto-école associative dès lors que ces derniers estiment que le permis sera un levier à leur insertion professionnelle. Pour les plus de 25 ans, une fiche d'orientation ACI est à remplir.
-  **La PJJ** (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et IMAJ ont signé une convention en vue d'accompagner 60 jeunes suivis par la PJJ pour les former au code de la route. Sur ces 60 élèves, 20 seront accompagnés jusqu'au permis de conduire.
-  **L'APAJH95** accompagne des personnes salariées en situation de handicap et peuvent nous orienter des salariés désireux de passer leur permis de conduite.

PRÉREQUIS OBLIGATOIRES

Pour vous inscrire à l'examen du permis de conduire, vous devez :

- ✚ Avoir la nationalité française, ou justifier de la régularité de son séjour en France - Résidence normale et domicile en France ;
- ✚ Avoir au moins 16 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite) ;
- ✚ Présenter un document prouvant votre situation concernant la JDC pour les moins de 25 ans de nationalité française.
- ✚ Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1^{ère} catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;

À L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Afin de vous accompagner au mieux vous devez en plus :

- ✚ Avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante auprès d'un médecin agréé pour connaître votre aptitude à la conduite. Ce dernier désignera les aménagements nécessaires.

La liste des médecins agréés est disponible sur le site internet de la Préfecture du Val d'Oise : www.val-doise.gouv-fr.

À savoir :

Nous pourrions vous donner la liste des établissements à la conduite qui disposent de véhicules aménagés si nous n'en sommes pas équipés en lien avec le CEREMH. Sous certaines conditions, la MDPH peut étudier une aide financière pour l'équipement de votre véhicule.



PRÉSENTATION PERMIS

Le permis - B (boîte manuelle) ou B78 (boîte automatique) permet de conduire des voitures dont le poids en charge est inférieur à 3,5 tonnes, et qui ne peuvent transporter plus de 8 passagers. Son obtention est soumise à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé du code et d'une épreuve de conduite.

Quels véhicules peut-on conduire avec le permis B ?

Le permis - B ou **B78*** permet de conduire les véhicules automobiles :

- ✚ ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui ne dépasse pas 3,5 tonnes ;
- ✚ affectés au transport de personnes ou de marchandises ;
- ✚ conçus et construits pour le transport de 9 passagers au maximum.

À savoir :

Peuvent également être conduits les véhicules mentionnés précédemment, attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est inférieur ou égal à 750 kilogrammes.

Les mêmes véhicules peuvent être attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kilogrammes, sous réserve que la somme des poids totaux autorisés en charge (PTAC) du véhicule tracteur et de la remorque de l'ensemble n'excède pas les 3,5 tonnes.

Certains véhicules, comme les camping-cars, peuvent soit être conduits directement avec un permis B, soit nécessiter l'obtention de la catégorie C1 du permis de conduire.

B78 : Boîte de vitesse automatique

Le code restrictif **78** signifie que votre permis B est limité aux véhicules à changement de vitesse automatique.

À savoir :

Pour pouvoir conduire une voiture à boîte manuelle, vous devez suivre une formation de 7 heures dans une auto-école labellisée (voir page 13). Depuis le 1^{er} mars, vous pouvez passer cette formation dès le lendemain de l'obtention de votre permis en boîte automatique.

LES OBJECTIFS DE L'AUTO-ECOLE



VOUS PERMETTRE :

- d'obtenir votre permis de conduire
- de favoriser votre mobilité
- de vous soutenir dans votre insertion sociale et professionnelle

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'ÉVALUATION DE DÉPART

L'évaluation de départ est obligatoire depuis l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, article R.245-2 du Code de la Route qui spécifie qu'elle doit être présente sur le contrat de formation. Elle a pour but **d'estimer le nombre d'heures pour la phase pratique de l'apprentissage** dont vous allez avoir besoin et donc **d'estimer le coût total** de permis de conduire.

L'évaluation de départ durera 1h, elle se déroulera sur véhicule à boîte manuelle ou automatique à double commande ou sur simulateur de conduite. L'enseignant vous remettra un double du questionnaire d'évaluation de départ à la fin avec le nombre d'heures estimées (ce questionnaire est affiché dans le local pour voir les compétences évaluées et les barèmes utilisés).

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

L'automobile est devenue un **outil social indispensable** pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. **Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.** Les conducteurs débutants représentent **une part trop importante des tués et des blessés sur la route.**

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est **d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire.**

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

■ Programme pour la partie théorique

- L. Dispositions légales en matière de circulation routière ;
- C. Le conducteur ;
- R. La route ;
- U. Les autres usagers de la route ;
- D. Réglementation générale et divers ;
- A. Porter Secours ;
- P. Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ;
- M. Éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité ;
- S. Équipements de sécurité des véhicules ;
- E. Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

■ Programme pour la partie pratique

1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, **quatre grilles de progression accompagnent l'élève** dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, **des évaluations mises en place par votre formateur**, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

COMMENT SE DÉROULENT LES EXAMENS ?

L'épreuve théorique a lieu dans un centre agréé (coût : 30€ / passage). L'examen sera composé de 40 questions et pour l'obtenir, il faudra avoir au maximum 5 fautes.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Elle dure 32 minutes. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;

- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit formellement ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation (voir page 11).

PLATEFORME RENDEZ-VOUS PERMIS

Dans le cadre de la réforme du permis de conduire est mis en place
la plateforme RdvPermis

Celle-ci permet aux candidats de donner
mandat pour être inscrit à l'examen du permis de conduire.

Les candidats y trouveront également le résultat de leur permis de conduire via le CECP.

Toutes les informations sont à retrouver en scannant le

QR-CODE suivant →

Toutes les informations sont aussi à retrouver sur le site de la
Sécurité Routière :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>



MODÈLE DE CEPC

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

BILAN DES COMPETENCES	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome			
Connaître et maîtriser son véhicule											
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord											
Effectuer des vérifications du véhicule											
Connaître et utiliser les commandes											
Appréhender la route											
Prendre l'information											
Adapter son allure aux circonstances											
Appliquer la réglementation											
Partager la route avec les autres usagers											
Communiquer avec les autres usagers									0	0	0
Partager la chaussée									0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité									1	1	1
Sous-totaux											
Conduire économique et respectueuse de l'environnement					±1	Courtoisie et conduite économique sont notées					
Courtoisie					±1	1 point chacune					
Total général											

Les aptitudes concernant l'autonomie et la prise de conscience des risques rapportent 3 point au maximum.

20 points minimum sur 31 points possibles

Liste détaillé des connaissances et savoir-faire à restituer le jour de l'examen

E : erreur éliminatoire (franchissement d'une ligne continue, non respect de la signalisation, l'intervention de l'inspecteur sur les commandes du véhicule).

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualités variables

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Délai de représentation en fonction de la note obtenu en cas d'échec

Nombre de points obtenus	Délai pour pouvoir réserver une nouvelle place
Égal ou Moins de 10 points	35 jours
Entre 11 et 15 points	20 jours
Entre 16 et 20 points	15 jours
Entre 21 et 25 points	10 jours
Supérieur à 25 points	À réception du résultat (2 jours)

L'auto-école associative  fait le choix de vous accompagner :

- En réalisant **l'inscription en préfecture** sur le site ANTS – France Titres avec votre aval ;
- En vous présentant les différents financements possibles (via ce livret) ;
- En vous **enseignant le code de la route** ;
- En réalisant **des examens blancs du code de route** ;
- En vous **inscrivant à l'examen théorique** dans un des centres agréés à la date et l'heure de votre choix (coût : 30€ / passage) ;
- En vous, **donnant des cours de conduite** sur simulateur (à Villiers-le-Bel), sur véhicule à boîte manuelle ou à boîte automatique et en venant vous chercher si besoin sur votre lieu de travail, à la gare, etc. ;
- En vous proposant **la conduite supervisée**, si vous en avez la possibilité.
L'accompagnateur doit remplir toutes les conditions suivantes : avoir le permis B depuis 5 ans ou plus. Avoir l'accord de son assureur automobile pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la conduite supervisée. Une extension de garantie peut être nécessaire selon votre contrat.
- En réalisant **des examens blancs en conduite** ;
- En vous invitant à vous inscrire sur **la plateforme RdvPermis** pour nous donner mandat (voir page suivante). Avec ce dernier, **nous fixerons une date d'examen** pour laquelle vous recevrez une convocation par mail (toutes les formalités y seront indiquées) ;
- En vous **accompagnant le jour de l'examen** du permis de conduire ;
- En étant à vos côtés si vous le souhaitez pour **réaliser votre demande de fabrication du permis** de conduire ;
- En vous proposant des formations (voir page suivante) :
 - Boîte manuelle (voir annexe 1) ;
 - Post-permis (voir annexe 2).



Les engagements des écoles labellisées :

- ✚ Des offres et des tarifs transparents
- ✚ Une équipe pédagogique qualifiée et des formations de qualité
- ✚ Un accompagnement personnalisé
- ✚ Une école évaluée par ses élèves
- ✚ Une sécurité financière



À savoir :

Étant une auto-école labellisée nous pouvons vous proposer les formations suivantes :

✚ La formation complémentaire dite « post-permis »

Cette formation d'une journée, suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur-confiance au moment où vous avez acquis davantage d'assurance au volant. En effet, entre 2012 et 2016 près d'un quart des accidents impliquaient un conducteur novice, ayant moins de deux ans de permis. En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à deux ans, au lieu de trois (et à un an et demi en cas de conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur votre permis.

✚ La formation boîte manuelle de 7h

Vous avez passé le permis de conduire sur une voiture automatique ? En suivant une formation de sept heures, vous pourrez conduire une voiture à boîte manuelle, sans repasser devant un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

**Données issues du site de la Sécurité Routière*

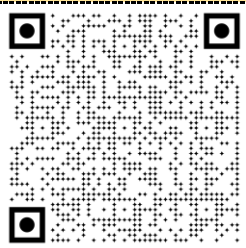
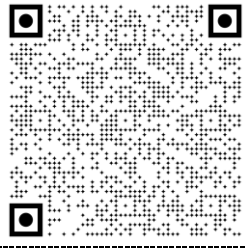
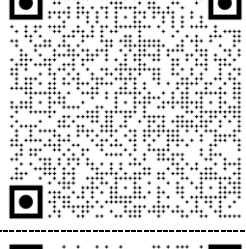
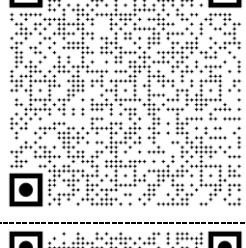
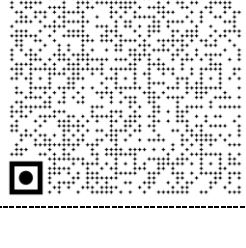
Renseignez-vous auprès de votre moniteur pour connaître les tarifs et les prochaines dates !

FINANCEMENTS POSSIBLES

Pour en savoir plus → rendez-vous sur le site : <https://mes-aides.francetravail.fr/>

FINANCEMENT PAR LE CPF (COMPTE PERSONNEL DE FORMATION)

Afin de financer une partie ou la totalité de votre formation, vous pouvez utiliser votre compte CPF. Si tel est votre souhait, merci d'en échanger avec la cheffe de service et/ou les enseignants pour vous guider dans le choix. Si vous avez fait la demande, merci de nous tenir informé.

PERMIS DEMANDÉ	TYPE DE FORMATION SOUHAITÉ	COÛT	QR-CODE
Boîte Manuelle ou Boîte Automatique	Évaluation de conduite Formation code de la route	<u>190 €</u>	
Boîte Manuelle	Évaluation de conduite Formation code de la route 20h de cours de conduite	<u>980 €</u>	
Boîte Automatique	Évaluation de conduite Formation code de la route 13h de cours de conduite	<u>700 €</u>	
Boîte Manuelle ou Boîte Automatique	10h de cours de conduite supplémentaires	<u>425 €</u>	
Boîte Manuelle ou Boîte Automatique	20h de cours de conduite supplémentaires	<u>850 €</u>	

L'auto-école accepte le « Chèque permis de conduire » de 1000 € de la Région Ile-de-France

Retrouver toutes les informations en téléchargeant l'application **LABAZ**

Cliquez ou scannez le QR-Code



À savoir :

Après acceptation du dossier, cette aide est accordée en 2 versements à l'auto-école.

-  Un 1er versement forfaitaire de 500 euros attesté par le contrat d'enseignement à la conduite avec l'auto-école et le planning prévisionnel des heures de conduite à réaliser.
-  Un 2e versement de 500 euros conditionné à la transmission par l'auto-école de la preuve des heures de conduite dispensées depuis l'activation du premier coupon.

LES TARIFS



FORMULE CODE ET CONDUITE

- **Frais administratifs : 80 €**
 - Gestion de l'élève (ouverture dossier, prise rdv...) : 50 €
 - Demande du permis de conduire sur le site ANTS : 20 €
 - Application Sarool (dont livret d'apprentissage obligatoire) : 10 €
- **Partie Théorie (valable 1 an) : 70 €**
 - Forfait de formation théorique (visioconférence ou présentielle) : 35 €
 - Accès e.learning comprenant : 35 €
 - **Code en ligne** : abonnement qui vous permet de vous entraîner seul(e) au code à partir d'un ordinateur connecté à internet. (25€)
 - **Mobi permis** : pour répondre sur écran tactile comme à l'examen (10€)
 - Livre de code ou Livre de vérifications : 10 €
- **Évaluation préalable** (boîte automatique ou boîte manuelle ou simulateur) : 30 €

**Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin en conduite avant de passer le permis.*
- **Forfait de formation pratique :**
 - 20 heures en boîte manuelle : 790 €
 - 13 heures en boîte automatique : 510 €
- **Heure de conduite supplémentaire : 42.5 €** (boîte automatique, manuelle)

190 €

FORMULE CONDUITE (code obtenu ou perfectionnement)

- **Frais administratifs : 60 €**
 - Gestion de l'élève : 50 €
 - Application sarool (dont livret d'apprentissage si obligatoire) : 10 €
- **Évaluation préalable*** (boîte automatique ou boîte manuelle ou simulateur) : 30 €
- **Heure de conduite : 42.5 €** (boîte automatique ou boîte manuelle)

90 €

CONDUITE SUPERVISÉE

Si un membre de votre entourage souhaite vous accompagner dans votre formation, nous vous invitons à faire de la **conduite supervisée** → voir infos sur site et conditions page 12.

- **Rendez-vous préalable avec l'accompagnateur (2 h) : 85 €**

CONDUITE ACCOMPAGNÉE : se renseigner auprès de l'auto-école.



SIMULATEUR DE CONDUITE (boîte automatique ou boîte manuelle)

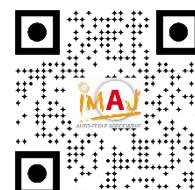
- **Évaluation préalable sur simulateur : 30 €**
- **Heure sur simulateur avec enseignant de la conduite : 42.5 €** (maximum 10 h)

EXAMENS

- **Passage à l'examen théorique général du code (ETG) : 30 €/ passage**
(montant fixé par arrêté des ministères chargé des finances, de l'économie et de la sécurité routière)
- **Passage à l'examen du permis de conduire : 42.5 €/passage**

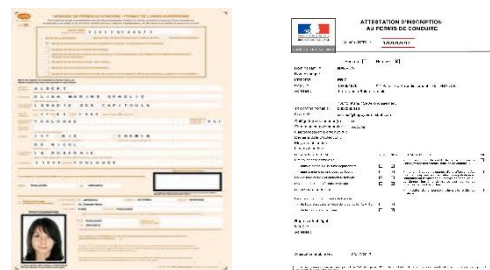
AUTRES PRESTATIONS

- **Formation B78 → B** voir page 13 et ANNEXE 1
- **Formation Post Permis** se renseigner à l'auto-école pour le planning, voir ANNEXE 2
- **Aide à la délivrance du titre (après réussite) : 20 €**



PERMIS DÉMATÉRIALISÉ

Avez-vous déjà été inscrit en auto-école avant de venir chez nous ?



Exemple de CERFA 02 ou FAC-SIMILÉ (ANTS)

- ☐ Oui : pensez à nous rapporter
 - ☐ votre **CERFA 02** ou **Fac-similé ANTS**
 - ☐ si obtenu : **résultat du code**
 - ☐ si heures de conduite réalisées : **relevé complet** de votre ancienne auto-école
- ☐ Non

La demande d'inscription au permis de conduire ainsi que la demande de fabrication du permis de conduire se font dorénavant sur le site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Afin de faciliter votre inscription, il est important de transmettre **rapidement** à la cheffe de service, l'ensemble des documents ci-dessous :

- ☐ 1 photocopie **couleur recto-verso** de la pièce d'identité en cours de validité
- ☐ 1 photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (**facture**)
- ☐ 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur
- ☐ 4 « **ephoto** » sur fond blanc (pas de photos scannées)

→ Lieux des photographes et photomats disponibles sur le site :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>



SI VOTRE JUSTIFICATIF DE DOMICILE N'EST PAS A VOTRE NOM ou SI VOUS ÊTES MINEUR :

- ☐ 1 attestation d'hébergement sur papier libre format A4 (modèle disponible) **signée** par l'hébergeant et l'hébergé
- ☐ 1 photocopie **couleur recto-verso** de la pièce d'identité de la personne chez qui vous logez

AUTRES, POUR :

POUR LES MOINS DE 25 ANS, DE NATIONALITÉ FRANÇAISE :

- ☐ 1 photocopie de votre Certificat de participation de la Journée Défense et Citoyenneté ou une attestation provisoire, à demander au CSN, si vous êtes dans l'attente de votre convocation, ou l'attestation individuelle d'exemption.

Attention : la convocation ou l'attestation de recensement ne sont pas des documents recevables.

POUR LES CANDIDATS DE MOINS DE 21 ANS :

- ☐ 1 photocopie de l'ASSR2 ou de l'ASR

→ Indispensable pour la fabrication du permis de conduire

SI VOUS VOULEZ AVOIR VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

METTEZ TOUTES VOS CHANCES DE VOTRE CÔTÉ !



POUR LA PARTIE THÉORIQUE : CODE DE LA ROUTE

1. Sur ordinateur ou sur tablette, **entraînez-vous au code en ligne** pour faire de chez vous autant de séries que vous le voulez.
2. **Ouvrez et lisez régulièrement votre livre de code plusieurs fois par semaine** et au moins 2 fois entièrement. Toutes les réponses aux questions de code sont à l'intérieur !
3. **Posez des questions à votre moniteur.** Ne restez pas avec des doutes ou des incompréhensions. Nous sommes là pour vous aider.
4. **Assistez aussi souvent que possible et au minimum, une fois par semaine** aux séances de code à distance, depuis votre ordinateur de préférence.
5. **Soyez curieux**, en marchant, en transport en commun, à vélo ou en voiture. Nous sommes tous entourés de signalisation. Observez les autres conducteurs quand vous montez en voiture. Toutes les informations sont bonnes à prendre !
6. **Prévenez-nous en cas d'absence prolongée.** Il est important pour nous de savoir quelles sont les raisons pour lesquelles vous devez mettre en suspens votre formation. Sinon nous pourrions considérer que vous abandonnez la formation.

POUR LA PARTIE PRATIQUE : COURS DE CONDUITE

1. **Arrivez à l'heure au cours de conduite.** Nous ne pouvons pas décaler notre planning. Si vous arrivez en retard, vous perdrez de précieuses minutes de cours.
2. **Prévenez-nous en cas d'empêchement.** Sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifié, tout cours non décommandé **48h** à l'avance est dû.
3. **Pensez à avoir une tenue adaptée** qui vous permet de manipuler au mieux l'ensemble des commandes dont **des chaussures avec des semelles fines** qui maintiennent bien votre pied : pas de talons hauts, de tongs, etc.
4. **Pas d'alcool, de drogues ou de médicaments** avant tout cours de conduite. En cas de suspicion, le cours pourra être annulé.
5. **Veillez à être en état de prendre la route**, la fatigue nuira à votre apprentissage.
6. **Faites-en sorte de vous rendre disponible** quand vous le pouvez afin de pouvoir fixer régulièrement des cours de conduite avec votre moniteur.

LES HORAIRES*



POUR LA PARTIE THÉORIQUE : CODE DE LA ROUTE

Votre moniteur sera présent pendant toute la séance et assurera la correction des séries, n'hésitez pas à lui poser des questions !

Votre téléphone se transforme en télécommande !

N'oubliez pas d'utiliser votre application **MOBI PERMIS** qui vous permet de répondre aux questions directement depuis votre téléphone !



■ Dans la salle de code :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
En présentiel	Série et/ou Thème	Examens blancs	Série et/ou Thème	Cours thématique	Série et/ou Thème
	10h00-12h30	17h00-19h30	10h00-12h30	17h00-19h30	10h00- 12h30

* Planning pouvant être modifié

■ Depuis votre maison : avec vos accès Planète Permis ICI CODE

- Pour vous entraîner seul : plus de 160 séries à faire quand vous le souhaitez ! Cliquez sur 
- Pour vous entraîner avec vos moniteurs, en suivant le planning ci-dessous : **Ma formation**



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avec vos accès ICI CODE en visio-conférence	10h00-12h30	17h00-19h30	10h00-12h30	17h00-19h30	10h00- 12h30

* Planning pouvant être modifié

Comment y accéder :

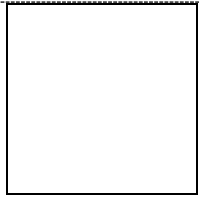
1. Regardez vos mails reçus de **Planète Permis**
2. Notez votre identifiant et votre mot de passe
3. Allez sur le site <https://www.icicode.fr> au moment des séances indiquées sur le planning ci-dessus
4. Inscrivez votre identifiant et votre mot de passe
5. Cliquez sur 
6. Rejoignez la séance en fonction de la date et de l'heure



Mes rendez-vous

POUR LA PARTIE PRATIQUE : COURS DE CONDUITE

Les cours de conduite ont lieu **du lundi au vendredi avec une amplitude de 8h à 20h**. Le placement des heures se fait directement avec l'enseignant de la conduite à raison de **2 heures par semaine** sauf imprévu. Il pourra proposer plus d'heures si son planning lui permet.

	<u>Pour pouvoir :</u> Consulter votre fiche, vos documents Rappeler vos heures de conduite Payer par carte bancaire, etc. POUR INSTALLER L'APPLICATION Scanner le QR-CODE suivant → Acceptez l'envoi de notifications	 
---	--	--

NOS ACTIONS



POUR LA PARTIE THÉORIQUE : CODE DE LA ROUTE

■ Code intensif

Des stages de code intensif ont lieu pendant les vacances scolaires.

■ Code en individuel

En fonction de vos disponibilités vous pouvez voir avec votre moniteur pour avoir des cours en individuel.

POUR LA PARTIE PRATIQUE : COURS DE CONDUITE

■ Préparation à l'ASR (Attestation Sécurité Routière)

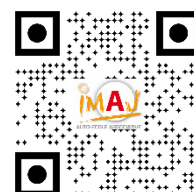
Si vous avez moins de 21 ans et que vous n'avez pas passé l'ASSR2 dans le cadre scolaire, nous pouvons vous accompagner pour préparer votre ASR. Ce document est indispensable pour la demande de fabrication du permis de conduire si vous êtes concerné.

■ Voyage pédagogique

Une fois par trimestre, un voyage pédagogique sur une journée est organisé **pour découvrir d'autres régions avec d'autres élèves de l'auto-école**. L'accès est réservé aux élèves ayant obtenu le code et ayant les bases en conduite.

■ Formations supplémentaires (voir page 13) →

- Formation transformation permis B78 en B – **voir annexe 1**
- Formation « post permis » – **voir annexe 2**



Renseignez-vous auprès de votre moniteur pour connaître les tarifs et les prochaines dates !